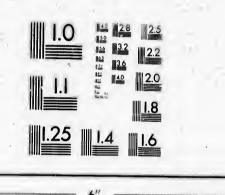


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE

CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



C 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The

The post of film

Orlibes the slo oth firs sio or

The sha Tif

Ma dif ent beg rig rec me

	12X	16X		20X		24X		28X		32X
					,					
	em is filmed at th cument est filmé 14X	au taux de ré					26X		30X	
1	Additional comme Commentaires su		3 :							
	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.			tées texte,	Only edition available/ Seule édition disponible Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelui etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.					t e pelur
a	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ Lare liure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la mar je intérieure									
_		ound with other material/ elié avec d'autres documents			Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire					
	Coloured plates ar Planches et/ou illu					_	of print va inégale de		sion	
	Coloured ink (i.e. Encre de couleur (re)	>	Showth Transpa				
	Coloured maps/ Cartes géographiq	ues en coule	ur				etached/ létachées			
	Cover title missing Le titre de couver								or foxed/ s ou pique	
	Covers restored a Couverture restau						estored ar estaurées			
1	Covers damaged/ Couverture endom					_	lamaged/ ndommag	jées		
	Coloured covers/ Couverture de cou	ileur					d pages/ le couleur			
origina copy v which eprod	istitute has attem al copy available to which may be bib may alter any of duction, or which ual method of filr	for filming. Fe liographically the images in may significa	eatures of this unique, n the intly change	s q d p u n	u'il e c oin ne nod	lui a été et exemp t de vue image re lification	laire qui s bibliograp produite,	de se prod sont peut- hique, qu ou qui pe éthode no	eurer. Les être uniqu i peuvent uvent exig ormale de	détails les du modifi ler une

e étails s du nodifier r une Image

5

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec Library

The images appearing here are the best queity possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, cherts, etc., mey be filmed at different reduction retios. Those too large to be entirely included in one exposure ere filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, es meny fremes es required. The following diegrems illustrete the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec Bibliothèque

Las imeges suivantes ont été reproduites avec le plus grend soin, compte tenu de la condition et de le netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmege.

Les exemplaires origineux dont le couverture en pepier est imprimée sont filmés en commençant per le premier plet et en terminent soit par la dernière pege qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustretion, soit par le second pist, seion le ces. Tous les autres exemplaires origineux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants appareîtra sur la dernière imege de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les certes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur geuche, de gauche à droite, et de heut en bes, en prenent le nombre d'images nécesseire. Les diegrammes suivants lilustrent la méthode.

1 2 3

1	
2	
3	

1	2	3		
4	5	6		

errata to

pelure, n à

32X

Circulaire au Clergé et aux Fidèles du Diocèse.

ST. HYACINTHE 15 JUILLET 1875.

MES TRÈS CHERS FRERES.

Les tristes pressentiments que nous entretenions depuis quelque temps sur l'issue de la maladie de notre premier Pasteur, viennent malheureusement de se réaliser: les prières les plus ferventes et les vœux les plus ardents adressés au Ciel n'ont pu détourner l'épreuve que la main divine a jugé bon de nous imposer. Notre Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur Charles LaRocque Evêque de ce Diocèse, a succombé ce matin à la maladie dont il était attaqué depuis assez longtemps, et qui l'a retenu pendant plus de deux mois sur son lit de souffrances. Le vénérable Pontife a vu arriver la mort avec le ealme du juste et du fidèle ministre de Jésus-Christ: sa résignation parfaite à la volonté divine, son humilité profonde, sa patience inaltérable et son union intime avec Dieu au milieu de ses souffrances, ont beaucoup édifié ceux qui en ont été les témoias, et nous donnent la douce assurance que le Dieu de toute bonté l'aura reçu dans le sein de sa miséri corde, et lui aura donné place parmi les Saints Pontifes du Ciel

Un des derniers actes de notre vénéré Evêque, comme vous le verrez par la Lettre qui vous est transmise avec la présente, a été de me nommer Administra teur du Diocèse, pendant la vaeance du Siége. Je ne pouvais pas refuser de me charger d'un furdean si pesant et qui comporte une aussi grave responsabilité, du moment qu'il m'était imposé par la volonté d'un Père mourant, d'un Evêque rem pli de la plus tendre sollicitude pour ses ouailles, qu'il a voulu continuer à paitre et à nourrir, jusqu'à ce qu'un autre Pasteur les eut prises en sa place. Permettez-moi de vous donner ici l'assurance que je remplirai l'importante charge qui m'est dévolue, sinon avec habileté et capacité, du moins avec la volonté la plus généreuse et la plus sincère d'être utile à tous, ne m'épargnant en aucune manière et en aucune occasion, pour que le diocèse ait le moins possible à sonffrir du pénible évènement qui vient de s'accomplir, et l'Eglise de St. Hyacinthe peudant les jours de deuil qu'une mort aussi inattendue a répandus sur elle.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici le devoir qui nous incombe à tous, Prêtres et Fidèles, en cette triste circonstance. Notre Evêque et Père est parti du milieu de nous : la piété filiale et une respectacuse reconnaissance nous imposent l'obligation à laquelle nous ne manquerons pas, de prier avec ferveur pour le repos de son âme, afin que le Dien de toute sainteté qui trouve des taches même dans ses êlus, le purific, le sauctifie, et l'introduise au plus tôt dans le séjour du vrai bonheur. Messieurs les Curés voudront bien en conséquence exhorter leurs fidèles à offrir à cette intention et pendant au moins un mois, toutes leurs prières, bonnes œuvres, communious, et le mérite de toutes leurs souffrances, sacrifices et saintes actions.

Les obsèques du vénérable défunt auront lieu à la Cathédrale le viugt un courant sur les neuf heures et demie, et après le service, le corps sera transporté et inhumé dans le caveau de la Communauté de l'Hôtel Dieu, en conformité au désir exprimé dans ses dernières volontés de reposer tonjours avec sa chère mère et au milieu de ces excellentes religieuses, qu'il affectionnait si tendrement, et

dont il appréciait si hautement les vertus et le dévouement. Les Messieurs du Clergé sont spécialement invités à venir rendre les derniers devoirs à l'éminent Pontife dont nous déplorons tous ensemble la perte, et qui nous a été enlevé bien plus vite que nous pouvions le présager.

Voici maintenant ce que les circonstances et mes attributions me font un devoir de régler et ordonner:

10. Un service solennel sera chanté dans toutes les églises du Diocèse où se fait l'office public; pour le repos de l'âme de l'Illustrissime et Révérendissime Charles LaRocque, Evêque de ce Diocèse, et ce dans le cours d'un mois après son décès. Les fidèles seront exhortés à y assister, et à y faire la sainte communion, s'il se peut.

20. Tous les prêtres diront à la messe, suivant les prescriptions de la rubrique, l'oraison du St. Esprit Deus qui corda fideium, comme oraison de mandato, à la place de celle pro Papa, qui se récite depuis quelque temps. Cette oraison se continuera jusqu'à ce que la nomination du nouvel Evèque soit officiellement annoncée au Diocèse, et sera dite pour demander que les vénérables Evêques de la Province soient inspirés et conduits par l'Esprit Saint dans le choix des sujets à être présentés au Siègo, et que celui qui sera agréé par le St. Père, nous arrive comblé de toutes les grâces d'un haut, et rempli de la plus paternelle sollicitude pour nos âmes, et pour la prospérité de notre jeune Diocèse.

30. Je renouvèle et confirme, autant que de besoin, toutes les ordonnances, statuts, règlements de discipline, défenses et réserves en vigueur dans le Diocése, au moment de la mort de Mgr. Chs. LaRoque.

40. Je renouvèle et confirme la permission accordée à Messieurs les Curés du Diocèse de faire confesser et prêcher dans leurs paroisses les Prètres approuvés tant du Diocèse que des autres Diocèses de la Province. Je renouvèle et confirme de plus en faveur des Prêtres qui l'ont possédé jusqu'à ce jour le pouvoir de bénir et indulgencier les chapelets, croix et médailles.

50. Je renouvèle et confirme au besoin les pouvoirs dont jouissent les Prêtres autorisés à confesser les religieuses.

60. La Lettre ci-jointe de feu notre Révérendissime Evêque sera lue, ainsi que la présente Circulaire (excepté les articles 4 et 5,) au prône de toutes les églises paroissiales du Diocèse, et au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

En me recommandant à vos ferventes prières dont je sens un pressant besoin, je me souscris de tout cœur votre tout dévoué et obéissant serviteur.

L. Z. MOREAU, Ptre. Administrateur.

Jun 2 1 1



